

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 mars 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°23 – DA du 28/03/2019

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

**Vente de papiers issus de la collecte sélective
Avenant n°1 au contrat avec la papeterie Norske Skog**

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes assure la collecte séparée des déchets recyclables secs sur l'ensemble de son territoire. Ce flux est constitué de déchets d'emballages et de déchets papiers en mélange. Ces matériaux sont triés sur le centre Paprec situé à Dieulouard.

A l'issue de cette prestation de tri, les papiers de qualité 1.11, correspondants principalement à des journaux, revues, magazines, papiers bureautiques et imprimés publicitaires, sont acheminés chez Norske Skog à Golbey. La production de ce type de papier représente en moyenne 800 tonnes par an.

Le contrat de reprise établi avec la papeterie depuis le 1^{er} janvier 2016 nécessite une modification. En lien avec l'évolution des cours de reprise du matériau et dans

la volonté de pérenniser les relations commerciales, le prix plancher fixé initialement par le papetier à 75 € est réévalué à 90 € la tonne, soit une plus-value de recette estimée à 12 000 € par an.

Par conséquent il vous est proposé de signer un avenant au contrat initial avec la papeterie Norske Skog de Golbey pour la reprise des papiers de qualité 1.11.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de vie du 21 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de recyclage avec Norske Skog Golbey, ses annexes ainsi que le mandat de facturation.

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2019 et suivants, sur la ligne 812 – 7078 ligne vente de marchandises.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC